



FICHE DE POSTE

Médecin du travail ou collaborateur en santé travail

Direction - Service de santé au travail

Poste temps complet à pouvoir dès que possible

Localisation : Pavillon administratif

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Statut : Praticien Hospitalier, Praticien Hospitalier Contractuel

*Possibilité de primes en fonction du statut et d'une aide à l'installation.

FORMATION

Spécialisation en médecine du travail ou accompagnement à la formation
DIU Pratiques médicales en santé travail

Inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins en France

Expérience dans le domaine hospitalier et connaissance de la fonction publique hospitalière

COMPÉTENCES

Aide à la décision

Travail en équipe et en réseau

Discrétion, écoute, sens de la communication

CONTACTS

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Direction des Affaires Médicales

☎ 05 55 92 64 99

✉ affaires-medicales@ch-brive.fr

🖱 www.ch-brive.fr

CANDIDATURES À ADRESSER À :

Monsieur Nicolas PORTOLAN,
Directeur Général Hôpitaux de Corrèze
1 Boulevard du Docteur Verlhac
CS 70432 - 19312 BRIVE CEDEX



IDENTIFICATION DU POSTE

Présentation du service et de l'équipe :

Le Centre Hospitalier de Brive emploie environ 2100 personnels non médicaux et 250 personnels médicaux. Pour assurer le suivi des personnels l'équipe du service de santé au travail est composée d'un médecin du travail, de deux infirmières (2 ETP), un psychologue (0.1 ETP), une conseillère en radioprotection (1 ETP), une ergonome (1 ETP) et une secrétaire (1 ETP). Par ailleurs, le service de santé au travail peut s'appuyer sur diverses compétences mobilisables sur l'établissement selon ses besoins (cadre responsable de la gestion/ prévention des risques professionnels, handicap).

Liaisons : Directions fonctionnelles (DAM, DRH, Direction des soins)

MISSIONS

Suivi individuel de l'état de santé des agents :

- Visites d'embauche ;
- Surveillance médicale des agents dans le cadre des visites médicales d'embauche, de pré reprise, de reprise, périodiques ;
- Surveillance médicale renforcée des agents concernés ;
- Prescription d'examen complémentaires, le cas échéant ;
- Formulation d'avis relatif à l'aptitude, l'inaptitude au travail, restrictions à un poste ;
- Suivi des vaccinations obligatoires ;
- Avis concernant les accidents du travail et maladies professionnelles.

Actions sur le milieu du travail :

- Visite des lieux de travail ;
- Etude de postes en vue de l'amélioration des conditions de travail, de leur adaptation dans certaines situations ou du maintien dans l'emploi ;
- Identification et l'analyse des risques professionnels et participation à la démarche Document Unique ;
- Participation aux activités de la F3SCT, de la commission de radioprotection, de la cellule de mobilité et du comité de pilotage des risques psychosociaux.

Documents et rapports :

- Elaboration et la mise à jour de la fiche d'entreprise ;
- Rédaction du rapport annuel d'activité du service de santé au travail ;
- Constitution du dossier médical en santé au travail et des fiches médicales d'aptitude.

Recherches, études et enquêtes :

Participation, notamment en liaison avec le médecin inspecteur du travail, à toutes recherches, études et enquêtes, en particulier, à caractère épidémiologique, entrant dans le cadre de ses missions.

SUJETIONS SPECIFIQUES

- Intervention dans le cadre d'une mise à disposition auprès de deux structures extérieures (missions de surveillance médicale, participation aux activités de la F3SCT) :

- Un EHPAD localisé sur deux sites : l'un de 160 places, l'autre de 102 places ;
- Un Centre Hospitalier Gériatrique comprenant un USLD de 71 places, un EHPAD de 235 places, un SSR de 15 places.

- Participation à une réflexion territoriale sur le département de la Corrèze.